DEPARTEMENT DE **SAONE-et-LOIRE**

Arrondissement de **MACON**

> Canton de Mâcon-Centre

OBJET de la délibération:

Attribution de subventions exceptionnelles aux associations

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : Présents à la séance : 19

> Le Conseil a été convoqué le : 4 juillet 2023

La liste des délibérations a été publiée et affichée le II juillet 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)

Séance du : DIX JUILLET DEUX MILLE VINGT-TROIS (10 juillet 2023)

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 juillet deux mille vingt-trois à 18h30, en salle du conseil, sous la

Florian (excusé de la séance à 18h58, il donne pouvoir à Patrick BUHOT), CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BERNARDET Pailine, BEAUDET Marie-Pierre, BRASSEUR Loic, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, LOPEZ Patrick, ISABELLON Anne, MONTEIX Anne.

Etaient excusés : CHERCHI Mickael est excusé et donne pouvoir à GAGNEAU Claudine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, PERRIN Jacques est excusé et donne pouvoir à ROBIN Christine, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick, PETIT Jean-Pierre est excusé et donne pouvoir à Virginie CHEVALIER, JETON-DESROCHES Béatrice est excusée et ne donne pas de pouvoir, VOISIN Laurent est excusé et donne pouvoir à Anne MONTEIX

Absents: BEAUDET Adrien et GARLET Teddy.

présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Rapporteur: Jean-Paul BASSET

EXPOSE

Afin de soutenir les associations charnaysiennes dans leurs projets qui nécessitent la location de salles ou d'espaces communaux, il est proposé d'attribuer la subvention suivante :

AMIZADE pour la location du Domaine de Champgrenon pour le festival Amizade 2023 : 5180 € de subvention pour un coût de location de 6800 €.

L'association RISE UP organise un tournoi de basket-ball à Charnay-lès-Mâcon en septembre prochain. Ce tournoi réunira, d'une part, des centres de formation de l'élite féminine et masculine, et d'autre part, quatre équipes professionnelles féminines. Afin de soutenir cet événement, il est proposé d'attribuer la subvention suivante :

3 000 € pour l'association RISE UP

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'octroi de ces subventions.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les dossiers de subventions déposés par l'association,

VU l'avis favorable des commission réunies du 27 juin 2023,

Le rapporteur entendu,

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le 17/07/2023 2023-07

ID: 071-217101054-20230710-2023_07_50-DE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Jean-Paul BASSET propose un amendement sur cette délibération concernant la subvention pour AMIZADE, afin de disposer d'informations complémentaires sur le bilan de leur manifestation, il demande le report de cette subvention à un conseil ultérieur.

Mme le Maire accorde cette demande et met au vote l'amendement de la délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'amendement proposé et le report de la subvention pour l'association AMIZADE.

APPROUVE le versement de la subvention uniquement pour l'association Rise Up.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire.

Christine ROBIN